

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

N° 2022 5 1

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 25 août à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 18 août 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES et TOURAILLES.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

A donné pouvoir :

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

M. ZAMBONI à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes DARBAS, GUILLEMAT, PITORRE, et M. DEJEAN.

Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 8 JUILLET 2022**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 8 juillet 2022 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **Décide** d'adopter le procès-verbal du 8 juillet 2022.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 26 août 2022**

Le Maire,
Louis MARETTE




Le secrétaire de Séance,
Clotilde THIOUX




TRANSCRIPTION SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2022 – 17H30

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, ESTRADÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE et TOURAILLES.

Mmes, BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT(*), PONS, RIGAL, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

A donné pouvoir :

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

M. DELGENES à M. LABEUR

M. ZAMBONI à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes DARBAS, PITORRE, ROOU et Mrs. FONTA et PORTES.

(*) Présente à partir du point n° 2022 4 3

Louis MARETTE

La séance est ouverte à 17 H 30 sous ma présidence.

Je procède à l'appel nominal des membres de cette assemblée, le quorum étant atteint, je vous donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

2 – VOLET FINANCIER

A – Droits de place : Manifestation et foires diverses

B – DM N°2

3 – VOLET URBANISME

A – lotissement communal « Gaston Fébus » : cession des lots n°6 et 11

B – Dénomination de voies

C – Association « Haies Ariégeoises » : signature des contrats de plantation de haies champêtres pour l'année 2021-2022

D – Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) : rapport sur la qualité de l'eau 2021

4 – VOLET RESSOURCES HUMAINES

A – Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RIFSEEP

B – Fermeture de deux classes à l'école maternelle Marcel Pagnol : suppression de postes

5 – VOLET EDUCATION

A – Restauration scolaire : détermination de la tarification année scolaire 2022-2023

B – Transport scolaire intra-muros M522 : non reconduction du service

6 – VOLET CULTUREL

A – Convention de mise en œuvre d'un programme événementiel pour l'année 2022 au Musée de Mazères

INFORMATIONS DIVERSES

↳ Délégations du conseil municipal au Maire : compte rendu des décisions prises

~~~~~

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de nommer un membre pour remplir les fonctions de secrétaire, lequel s'adjoindra les services d'une auxiliaire, ici présente : Madame SGOBBO Corinne, DGS.

Dans la tradition, les fonctions de secrétaire sont dévolues **au plus jeune** des conseillers municipaux.

**Je vous propose donc de désigner Mme Clotilde THIOUX comme secrétaire de ladite séance.**

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour c'est-à-dire l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022.

### **I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 13 AVRIL 2022**

Louis MARETTE

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Y a-t-il des observations ?

Je le mets aux voix.

***Adopté à l'unanimité.***

### **2 – VOLET FINANCIER**

Géraldine PONS

#### **A - Droits de place : Manifestations et Foires diverses**

La commune par délibération du 4 juin 2008, a défini la tarification des droits de place encaissés à l'occasion des manifestations et foires diverses.

Je vous propose d'actualiser ces derniers sur la manifestation des médiévales selon la proposition qui vous a été jointe en annexe de la convocation.

Y a-t-il des observations ?

Je le mets aux voix.

***Adopté à l'unanimité.***

*Madame Aurélie GUILLEMAT rejoint l'assemblée.*

#### **B - DM N°2**

Il est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée, les mouvements de crédits suivants qui concernent :

- Sur proposition de la commission Education, la participation à hauteur de 50 € par collégien Mazérien se déplaçant au championnat de France de Badminton. (4\*50€ = **200 €**)
- Le reversement au Comité des foires des droits de place encaissés à l'occasion des VG des 6 mars 2022 (169€) , des 5 juin 2022 ( 129€) et de la Foire de printemps 2022 ( 476.50€) et du Marché aux fleurs ( 671€ ) pour un total de **1445.50€**

DROIT DE PLACES ET SUBVENTION COLLEGE

| Désignation                                                               | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                           | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b> FONCTIONNEMENT</b>                                                    |                       |                         |                       |                         |
| D-022-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )                         | 200.00 €              | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>                | <b>200.00 €</b>       | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-8574-025 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ... | 0.00 €                | 1 645.50 €              | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>                    | <b>0.00 €</b>         | <b>1 645.50 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R-7338-91 : Droits de place                                               | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 1 445.50 €              |
| <b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>                                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>1 445.50 €</b>       |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>                                               | <b>200.00 €</b>       | <b>1 645.50 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>1 445.50 €</b>       |
| <b>Total Général</b>                                                      |                       | <b>1 445.50 €</b>       |                       | <b>1 445.50 €</b>       |

***Décision modificative adoptée à l'unanimité.***

### **3 – VOLET URBANISME**

#### **A - Lotissement communal « Gaston Fèbus » : cession des lots N°6 et 11**

10 lots restent à ce jour disponibles.

L'avis du service des domaines sur le prix au m<sup>2</sup> de cession des lots délivrés le 19/06/2020 dont la durée de validité de 2 ans s'est achevée vient d'être renouvelé pour 2 ans aux mêmes conditions ; la cession des lots 6 et 11 vous est ainsi proposée selon les projets de délibération joints en annexe.

Les dossiers proposés sont conformes au règlement du lotissement.

***Cession des lots 6 et 11 adoptée à l'unanimité.***

#### **B - Dénomination de voies**

**Robert COTTAVE-CLAUDET**

Vu les difficultés rencontrées par les usagers de la Zone des Pignes, liées à l'absence de signalétique sur cette zone, la CCPAP nous a sollicité pour mettre en place un Adressage.

La dénomination des voies publiques relevant de la compétence de l'assemblée municipale,

Sur proposition conjointe des commissions Communication et Circulation voirie, je vous propose de dénommer les voies publiques de la zone selon le plan joint à la convocation.

***Approuvé à l'unanimité.***

#### **C - Association « Haies Ariégeoises » : signature des contrats de plantation de haies champêtres pour l'année 2021-2022**

**Jean-Louis BOUSQUET**

L'association Haies Ariégeoises, en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la CCPAP, la SAS REFOREST'ACTION et la commune de Mazères, se propose de contractualiser avec la ville de Mazères pour organiser une campagne de plantations d'une longueur totale de 570 ml pour un coût restant à charge pour la commune de 1890,12 € ; je vous propose donc de délibérer pour autoriser à signer le dit contrat.

***Autorisation donnée à l'unanimité***

#### **D – SPEHA : rapport sur la qualité de l'eau 2021**

Le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2021 tel que demandé par l'article L 2224-5 du CGCT, lors de son conseil syndical du 23 juin 2022.

Celui-ci présenté à l'ensemble des communes membres vous a été adressé.

***L'assemblée a acté cette communication.***

#### **4 – VOLET RESSOURCES HUMAINES**

Corinne SGOBBO

Ce volet nécessite la consultation obligatoire du comité technique départemental ; ce dernier a statué hier, défavorablement, à l'unanimité des représentants syndicaux.

Le comité technique départemental sera convoqué le 26 juillet prochain ; l'assemblée pourra alors à l'issue et quel que soit l'avis de cette instance, délibérer ;

Ainsi, les deux points inscrits à l'ordre du jour suivants :

- **Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RIFSEEP**
- **Fermeture de deux classes à l'école Maternelle Marcel Pagnol** : Suppression postes

Sont ajournés ; Aussi pour être applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022, l'assemblée sera convoquée le 26 août prochain.

Michel LABEUR

Ce dernier point consécutivement à la fermeture de 2 classes a été exposé en conseil d'école et des entretiens individuels avec le personnel concerné ont eu lieu.

J'expliciterai ce point plus en détail lors de la prochaine séance du conseil municipal.

#### **5 – VOLET EDUCATION : Tarification scolaire**

**A – Restauration scolaire** : Détermination de la tarification année scolaire 2022-2023

**Vu** la convention de prestations entre la Commune et l'Association Hérisson Bellor, régissant les conditions de fournitures des repas dans les établissements scolaires de la commune ;

**Vu** les tarifs proposés par la cuisine centrale d'Hérisson Bellor pour l'année scolaire 2022-2023 soit 4.00 € TTC le repas, en légère augmentation ;

**Vu** les tarifs pratiqués par la commune pour l'année scolaire précédente comme suit :

| Prix de vente |              | Prix de vente repas secours |              |
|---------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| Mazères       | Hors Mazères | Mazères                     | Hors Mazères |
| 3.75          | 4.40         | 6.75                        | 7.40         |

Après avis de la commission Education,

Je vous propose de répercuter l'augmentation et de fixer pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit la tarification de la restauration scolaire :

| Prix de vente |              | Prix de vente repas secours |              |
|---------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| Mazères       | Hors Mazères | Mazères                     | Hors Mazères |
| 3.85          | 4.50         | 6.85                        | 7.50         |

Audrey SANEGRE tient à souligner que le prix du repas n'intègre pas le coût du service, supporté par la commune.

***Tarification adoptée à l'unanimité***

**B – Transport scolaire intra-muros M 522** : Non reconduction du service

Sur proposition de la commission Education, et compte tenu de la baisse de fréquentation de ce service à la rentrée scolaire prochaine,

Je vous propose de ne pas maintenir ce service à la rentrée 2022-2023.

***Proposition retenue à l'unanimité***

## **6 – VOLET CULTUREL**

### **A – Convention de mise en œuvre d'un programme événementiel pour l'année 2022 au musée de Mazères :**

Jeanne DESAINT

Afin de dynamiser la fréquentation du site, je vous propose de renouveler pour l'année 2022 notre partenariat avec le Conseil départemental de l'Ariège visant la programmation d'événements culturels au musée de Mazères conformément au projet de convention qui vous a été joint en annexe de la convocation.

***Proposition retenue à l'unanimité***

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **↳ Délégations du conseil municipal au Maire : compte rendu des décisions prises**

Louis MARETTE

Je vous rends compte des différentes décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordé ;

↳ **Décision N°2022/009** : Aménagement de jardins partagés : modification du plan de financement

↳ **Décision N°2022/010** : Eclairage public du complexe sportif du Couloumier : demande d'actualisation du plan de financement au titre de la DETR 2022 - Priorité 3

↳ **Décision n°2022/011 - 2022/012 - 2022/015 - 2022/016 et 2022/017** concernant la délivrance de concessions funéraires

↳ **Décision n°2022/013** : concernant la location d'une fontaine à eau pour les services techniques

↳ **Décision n°2022/014** : concernant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des jardins partagés en rive droite de l'Hers

↳ **Décision n°2022/018 et 2022/019** : la location d'appartements communaux au Presbytère catholique et 5 rue des couverts

↳ **Décision n°2022/020 et 2022/021** : concernant l'encaissement d'indemnité suite à des sinistres de bris de glace sur les véhicules Renault Kangoo et Renault Master

↳ **Décision n°2022/022 et 2022/023** : La réalisation de contrats de prêt pour les travaux de : **Rénovation énergétique de l'hôtel de ville**

**Création de garages municipaux**

**La séance est levée à 19h**